



REGLEMENT

Le présent document précise la réglementation générale et sportive pour le Triathlon de Baudreix du 20 et 21 Septembre 2025.

Règlement du Triathlon de Baudreix

« SOULOR – AUBISQUE »

Règles générales

Article 1 : Introduction

Article 2 : Assurance

Article 3 : Droit à l'image

Article 4 : Inscriptions

Article 5 : Annulation du fait du participant

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

Article 7 : Eco-responsabilité

Règles sportives :

Article 9 : Les épreuves

Article 10 : Les briefings

Article 11 : Identification des concurrents

Article 12 : Sécurité des épreuves

Article 13 : Règles spécifiques à la partie natation

Article 14 : Règles spécifiques à la partie cyclisme

Article 15 : Règles spécifiques à la partie course à pied

Article 16 : Conduite des athlètes

Article 17 : Pénalités

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Règles générales

Article 1 : Introduction

Le Triathlon de Baudreix est soumis au règlement de la Fédération de Triathlon consultable sur :

<https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Tout concurrent prenant le départ sur les épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement ainsi que la réglementation de la FFTRI et les avoir acceptés. Il s'engage à les respecter.

Article 2 : Assurance

Les épreuves sont assurées par :

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance auprès d'une assurance privée.
- Individuelle accident : une assurance a été souscrite pour tous les participants.

Les concurrents sont conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout incident (qu'il s'agisse d'un accident, d'une blessure, d'un dommage corporel, d'une quelconque incapacité, d'un décès ou autre) subi par un concurrent.

En outre, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable de la dégradation, de la perte, ou du vol des biens, équipements et matériels personnels des concurrents avant, pendant et après la course. Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 3 : Droit à l'image

Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des enregistrements sonores et visuels les concernant durant la manifestation et ce, pour une durée indéfinie sur tous les supports promotionnels de l'épreuve, y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier.

Article 4 : Inscriptions

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, ils ne comprennent aucun frais de transport, d'hébergement ou de repas ni aucun frais médicaux (soins prodigués sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions se font sur le site La tribu 64 ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.latribu64.fr/page/1205371-accueil>

Le jour de la compétition, le concurrent doit impérativement être muni :

1. d'une photocopie de sa licence compétition FFTRI 2024/2025 (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon)
2. Pour les non-licenciés et les licenciés Loisirs, d'un Pass compétition (licence de participation à une épreuve en particulier) qui doit être souscrit par les triathlètes lors de l'inscription. Par ailleurs, le certificat médical n'étant plus obligatoire, les non licenciés doivent obligatoirement remplir le formulaire info santé pour les adultes et répondre au questionnaire de santé pour les mineurs, avec l'autorisation parentale pour ces derniers.

Le dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité ou du QR Code que vous aurez reçu par mail .

À défaut, toute participation à la compétition est exclue.

Veillez noter qu'il ne sera pas possible de s'inscrire sur place.

→ Clôture des inscriptions : **le dimanche 13 septembre 2025 à 23h59.**

Grille de tarifs :

Les participants non-licenciés ou licenciés Loisirs doivent prendre un Pass compétition obligatoire dont le prix varie en fonction de l'épreuve :

Courses	TARIF (Licencié compétition)	PASS COMPÉTITION (Non-licencié ou licencié Loisir)
Aquathlon 6/9 ans	7€	2€
Aquathlon 10/13 ans	9€	2€
Triathlon XS individuel	20€	2€
Triathlon XS Duo	30€/duo	2€/équipier
Triathlon XS Relais	25€/équipe	2€/équipier
Triathlon S individuel	35€	5€
Triathlon S Duo	55€/duo	5€/équipier
Triathlon S Relais	45€/équipe	2€/équipier
Triathlon M individuel	60€	20€
Triathlon M Duo	90€/duo	20€/équipier
Triathlon M Relais	70€/équipe	5€/équipier
Duathlon XL individuel	120€	40€
Duathlon XL Duo	200€/duo	40€/équipier
Duathlon XL Relais	140€/équipe	10€/équipier
Triathlon L individuel	120€	40€
Triathlon L Duo	200€/duo	40€/équipier
Triathlon L Relais	140€ / équipe	10€ / équipier

Article 5 : Annulation du fait du participant

Il est possible de demander une annulation d'inscription et un remboursement jusqu'au **dimanche 20 juillet 2025 à 20h, sur présentation d'un justificatif médical**. Le remboursement de l'inscription se fera alors à hauteur des frais d'inscription, les frais de gestion ne sont pas remboursés.

Passée cette date, aucune demande d'annulation ne fera l'objet d'un remboursement.

Exception option annulation: Une option annulation est disponible pour un montant de 20 euros. Si le participant souhaite l'activer, il devra alors envoyer un mail à inscriptions@latribu64.fr sans autre information que son nom, son prénom et la course choisie à l'inscription. Seul le coût des droits d'inscription peut être remboursé. Les frais de gestion ou toute option complémentaire ne peuvent être remboursés.

Les demandes pour les participants ayant pris l'option annulation devront parvenir à l'organisation avant le lundi 1^{er} septembre 2025.

Il n'est pas possible de transférer son dossard pour l'année suivante ni de le transférer sur une autre course.

Article 6 : Annulation du fait de l'organisateur

En cas d'annulation ou d'interruption de l'épreuve pour toute raison qui ne relèverait pas du contrôle de l'Organisateur (décision des autorités publiques, risques d'intempéries...), les frais d'inscription seront partiellement remboursés en fonction de la date d'annulation et des frais réels engagés. Dans tous les cas, les frais de gestion ne seront pas remboursés.

Article 7. Eco-responsabilité

Le concurrent se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute dégradation de l'environnement dans lequel il évolue. À ce titre, l'abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes, ...), de déchets ou emballages divers, hors des zones de propreté prévues à cet effet, est interdit et sera sanctionné.

Si l'athlète peut se remettre en conformité, la sanction sera un carton jaune soit un « stop & go », si l'athlète ne peut pas ou ne veut pas se remettre en conformité, la sanction sera un carton rouge (disqualification).

Règles sportives :

Article 9. Les épreuves

Le Triathlon de Baudreix comporte 18 épreuves :

Courses	Catégories
Aquathlon 6/9 ans	De Mini-poussins (2018-2019) A Poussins (2016-2017)
Aquathlon 10/13 ans	De Pupille (2014-2015) A Benjamin (2012-2013)
Triathlons XS Individuel hommes et la Tri'Belle	A partir de la catégorie Benjamins (2012-2013)
Triathlon XS Duo	A partir de la catégorie Benjamins (2012-2013)
Triathlon XS Relais	A partir de la catégorie Benjamins (2012-2013)
Triathlon S Individuel	A partir de la catégorie Cadets (2008-2009)
Triathlon S Duo	A partir de la catégorie Cadets (2008-2009)
Triathlon S Relais	A partir de la catégorie Benjamins- Minimes(2010-2011)
Triathlon M Individuel	A partir de la catégorie Juniors (2006-2007)
Triathlon M Duo	A partir de la catégorie Juniors (2006-2007)
Triathlon M Relais	A partir de la catégorie Cadets (2008-2009)
Triathlon L Individuel	A partir de la catégorie Juniors (2006-2007)
Triathlon L Duo	
Triathlon L Relais	
Duathlon XL Individuel	
Duathlon XL Duo	
Duathlon XL Relais	

NOTA : Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course maximum autorisée pour la catégorie d'âges concernée. (Extrait de la réglementation sportive FFTRI 2024 – page 55)

Toutes les courses sont accessibles aux para-triathlètes. Lors de l'inscription, une coche permettra aux para-triathlètes de signaler leur condition et ainsi à l'organisation de mettre en place les dispositions spécifiques prévues au cahier des charges du label Accessibilité.

Les distances et parcours précis seront communiqués sur le site de la Tribu 64, rubrique « Nos courses ».

Article 10 : les briefings

Des exposés de course, ou « briefings », sont organisés par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents. Un premier briefing aura lieu en visioconférence, quelques jours avant l'épreuve. Vous aurez, à ce moment-là, la possibilité de poser des questions directement à la Directrice de course. Un mini briefing supplémentaire aura lieu quelques minutes avant le départ de l'épreuve.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings et de se pencher attentivement sur les documents mis à leur disposition, notamment le Guide de l'athlète qui sera mis à disposition sur le site du club, le site d'inscription et envoyé par mail.

Article 11 : Identification des concurrents

Pour les formats Triathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 puce à positionner autour de la cheville gauche (Attention toute puce manquante sera facturée 5€).
- 1 dossard pour la course à pied et le cyclisme.

Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard avec 3 points d'attache car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course ainsi que son bonnet de natation dans un souci « d'éco-responsabilité ».

- 1 plaque et son attache à placer sur votre vélo. **ATTENTION cette plaque vélo et son attache ne sont pas à vous**, elles sont durables et nous les utilisons pour tous nos triathlons. Merci de les restituer impérativement à la sortie du parc à vélos. (Toute plaque manquante vous sera facturée 5€.)

Pour les formats Duathlon, l'organisation fournira aux athlètes :

- 1 puce à positionner autour de la cheville (Attention toute puce non restituée sera facturée 5€).
- 1 dossard pour les courses à pied et le cyclisme.

Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course dans un souci « d'éco-responsabilité ».

- 1 plaque et son attache à placer sur votre vélo. **ATTENTION, cette plaque vélo et son attache ne sont pas à vous**, elles sont durables et nous les utilisons pour tous nos triathlons. Merci de les restituer impérativement à la sortie du parc à vélos. (Toute plaque manquante vous sera facturée 5€.)

Article 12 : Sécurité des épreuves

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité des athlètes est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui lui est donnée par l'organisateur.

Si un concurrent est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre concurrent se chargera alors de prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

Article 13 : Règles spécifiques à la partie natation

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C (la natation sera interdite au moins de 14 ans si la température est inférieure à 16°C) et interdit si la température est supérieure à 24,5 °C. Au mois de septembre, la température de l'eau à Baudreix est généralement entre 19 à 21 degrés.

Les concurrents doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ.

En cas d'intempéries, la décision de prendre le départ de la natation sera prise ¼ d'heure avant le départ. Ce dernier pourra être décalé deux fois de 30 minutes avant que l'annulation de la natation soit décidée. Si l'épreuve de natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, etc.), et si le temps le permet, l'épreuve sera transformée en duathlon et la partie natation sera remplacée par une course à pied. Le tracé des parcours vélo et course à pied ne sera pas modifié.

Le port du bonnet de bain est obligatoire d'après la réglementation de la FFTRI 2025. Il convient de porter celui de l'organisation dès lors qu'il est fourni, mais dans le cas contraire, vous devez porter votre propre bonnet de bain.

Tout dispositif d'aide à la flottaison et à la propulsion (tuba, palmes, plaquettes, ...) est interdit.

Article 14 : Règles spécifiques à la partie cyclisme

Pour toutes les épreuves, la route n'est pas fermée à la circulation. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et, en particulier, à rouler à droite et **à ne pas couper les virages.**

Pour toutes les épreuves (hors au sein d'un duo), le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton bleu.

Comme vous le savez, la distance minimale à respecter entre les vélos est de 7m (XS, S, M) et de 12m (L, XL), cette distance se mesure entre la roue avant et la roue avant de chaque concurrent.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés (à l'exception des vélos à assistance électrique et des vélos couchés) sur les épreuves, à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTRI. Chaque vélo est vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélos.

Le port du casque est obligatoire, la jugulaire doit être attachée et ajustée.

Aucun concurrent ne peut recevoir d'aide extérieure sur le parcours, qu'il s'agisse d'une assistance ou d'un accompagnement par une voiture ou une moto.

Article 15 : Règles spécifiques à la partie course à pied

Le port du dossard doit être visible, à l'avant, et la ceinture porte dossard à hauteur de taille.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu ; si port d'une trifonction, les bretelles doivent être sur les épaules, et elle doit être refermée jusqu'au sternum sur les 200 derniers mètres.

Aucun concurrent ne peut recevoir d'aide extérieure sur le parcours, qu'il s'agisse d'une assistance ou d'un accompagnement quelconque.

Article 16 : Conduite des athlètes

Tout concurrent se doit :

- De connaître, comprendre et suivre la réglementation
- De participer à l'épreuve en toute sportivité
- D'être responsable de sa propre sécurité et de celle des autres athlètes
- De suivre les indications des officiels
- De suivre les consignes de course

- D'informer les officiels en cas d'abandon
- De respecter les temps d'installation dans les structures (parc à vélos...) et de briefing mis en place par l'organisation
- De respecter les zones de propreté clairement signalées par l'organisation ou autres installations publiques permettant le respect de l'environnement
- De traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie.
- De se conformer aux règles relatives à la lutte contre le dopage.

En cas de non-respect de ces règles de bonne conduite, le corps arbitral se réserve le droit de déclasser ou de disqualifier un participant en application des règles de la Fédération Française de Triathlon.

Article 17 : Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné : demande de remise en conformité par carton jaune ; pénalité par un carton bleu ; disqualification par un carton rouge.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la FFTRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle sont en droit d'appliquer ces procédures.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

Temps de pénalité par course :

Courses	Temps de pénalité (carton bleu)
Triathlon XS	1 mn
Triathlon S	1 mn
Triathlon M	2 mn
Duathlon XL et Triathlon L Individuel	5 mn
Duathlon XL et Triathlon L relais	5 mn

Article 18 : Classement, récompenses et remise des prix

Les classements sont mis à votre disposition sur internet après la course.

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur. La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.